des Princes &c. Mai 1716. fo respectable, honore de son amitié & de son Alliance l'Etat contre lequel nous sommes armés; one nous taiffe par conséquent nulle espérance à une protection déclarée de sa part. Le Roi d'Espagne & le Roi des Deux Siciles ont senti les entrailles de leur compassion s'émouvoir en notre faveur, & ont paru n'être pas insensibles à notre situation : Mais des considérations, dont nous devons respecter les motifs sans chercher à les approfondir, ont fans doute retenu ces Princes d'agir ouvertement pour nous. Il seroit inutile de passer en revue les autres Souverains de l'Europe, parce que les mêmes considérations peuvent agir d'une manière plus ou moins forte sur les uns en sur les autres. Peut être s'en trouvera-t-il quelqu'un parmi eux, qui faisant céder la politique à des motifs plus louables, écoutera les vœux d'un peuple qui ne demande qu'à être bien gouverné, & qu'à obéir à de sages loix; d'un peuple susceptible de tous les sentimens qui peuvent rendre des Nations récommandables: d'un peuple enfin qui rendroit glorieuse la domination de son Souverain, & qui, en peu de tems, feroit monter le Royaume de Corse à un dégré de splendeur qui le feroit aller de pair avec les Etats les plus florissans de l'Europe.

En attendant que la Providence fasse naître cet heureux tems, montrons nous dignes de ses faveurs par une conduite qui justifie notre bon droit, & qui nous concilie l'estime des Princes, à laquelle nous avons tout lieu de nous attendre dès que l'on verra nos démarches concertées avec prudence, soutenue avec courage & exécutées

avec résolution.

Afin de conduire les choses au but que Paoli se propose dans son discours, il s'applique à

former